

## DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 JUIN 2023

L’an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin, à dix-neuf heures 30, le Conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s’est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Etaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, GANGLOFF HENRI-PIERRE, GALL ALEXIA, CAGNINA MARC, STOLL VALERIE, RIVIERE BAPTISTE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, HUCKERT KATIA, FORESTIER ADRIEN, FUNFROCK PHILIPPE, HEITZ PATRICIA, ERATH DIDIER, OSSWALD NICOLE, WURTZ YVES.

Ont donné pouvoir : Mme BRIGITTE HUCK à Mme CHRISTIANE HIGI

Secrétaire de séance : PASCAL SCHLICHTER

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 19 / Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18 / Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 20 juin 2023

### DM N°041/2023 : DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AU COMITE DE L’ASCH

L’association sportive et culturelle des Hausbergen (ASCH) est une association historique de Mittelhausbergen. Elle a pour objectif de fédérer les activités sportives et culturelles sur le territoire de la commune au sein d’une structure unique, afin de mutualiser les moyens engagés et faciliter les discussions avec tout interlocuteur, public comme privé. La commune est partenaire de l’ASCH depuis sa création et la convention de partenariat signée en 1974 entre ces deux acteurs prévoit la représentation du Conseil municipal au sein du comité de l’ASCH. Il y a donc matière à désigner deux membres du Conseil pour faire prévaloir les intérêts de la commune auprès de l’ASCH.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l’article II.b de la convention entre la commune de Mittelhausbergen et l’association sportive et culturelle des Hausbergen (ASCH) en date du 17 juin 1974, lequel prévoit la représentation de la commune au comité de l’ASCH ;

Considérant qu’à la suite du renouvellement général de l’assemblée délibérante il convient de désigner deux nouveaux délégués au comité de l’ASCH.

Il s’agit de procéder à l’élection de ces deux représentants.

M. le Maire fait état des candidatures de PATRICIA HEITZ et PHILIPPE FUNFROCK

Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrage blancs (art. L 65 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

PATRICIA HEITZ et PHILIPPE FUNFROCK : 19 voix

Monsieur le Maire proclame : PATRICIA HEITZ et PHILIPPE FUNFROCK délégués au comité de l'ASCH

Pour extrait conforme

Mittelhausbergen, le 26 juin 2023

Le Maire, Alexandre LORENTZ



Mairie de MITTELHAUSBERGEN  
Bas-Rhin